

HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE ET LOCATION

TVA au taux en vigueur de 20 % incluse

		Formule ESSENTIELLE	Formule SÉCURITÉ	Formule MEUBLÉ
NOS MISSIONS PRINCIPALES	MISE EN LOCATION ET/OU RELOCATION : Estimation de la valeur locative, commercialisation du bien, suivi des procédures de sélection et de mise en place du locataire	1 mois de loyer HC avec plancher à 400 €	1 mois de loyer HC avec plancher à 400 €	1 mois de loyer HC avec plancher à 400€ Majoration état des lieux +3€ TTC/m ²
	GESTION COURANTE : Pourcentages calculés sur le montant des encaissements (par lot/par mois)	7 % TTC T1-T1 Bis : 7.5% TTC	7 % TTC T1-T1 Bis : 7.5% TTC + 2,5 % TTC	8 % TTC + 2,5 % TTC
NOS PRESTATIONS DÉTAILLÉES	GESTION ADMINISTRATIVE, COMPTABLE & TECHNIQUE	✓	✓	✓
	GARANTIES LOCATIVES :			
	Paiement des loyers dus par le locataire défaillant		✓	✓
	Détériorations immobilières		✓	✓
	Défense recours - protection juridique		✓	✓
	Pertes pécuniaires suite à inoccupation		✓	✓
	OPTION SERENITE : Vacance locative		+1,6%	

PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES ET HONORAIRES EXCEPTIONNELS	Commande de diagnostics (hors coût du/des diagnostics)	20 € TTC par demande
	Commande d'installation de détecteur de fumée (hors coût du détecteur et de la pose)	20 € TTC par demande
	Frais de gestion d'un dossier contentieux	vacation horaire : 90 € TTC
	Frais de gestion d'un dossier sinistre immobilier (hors cadre parfait achèvement)	vacation horaire : 90 € TTC
	Frais de gestion de travaux importants (montants supérieurs à 1 000 € TTC)	vacation horaire : 90 € TTC
	Réception de logement neuf avec le promoteur	OFFERT
	Frais de gestion des réserves sur logement neuf et Garantie Parfait Achèvement	vacation au 1/4h : 22,50 € TTC - plafonné à 270 € TTC
	Assistance comptable pour l'aide à la déclaration des revenus fonciers*	Barème forfaitaire TTC : $\left\{ \begin{array}{l} 1 \text{ lot : } 90 \text{ €} \\ 2 \text{ à } 5 \text{ lots : } 130 \text{ €} \\ 6 \text{ à } 10 \text{ lots : } 150 \text{ €} \\ > 10 \text{ lots : } 180 \text{ €} \end{array} \right.$

*gratuité la première année pour les logements neufs